



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Didier QUILLOT

Date : 13 Mars 2019

Référence : LFP-BUR.2019.03.13

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion du	13/03/2019
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAÏAZZO, Saïd CHABANE, Bertrand DESPLAT, Michel DENISOT, Jacques-Henri EYRAUD, Claude MICHY, Francis GRAILLE, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI

Présents avec voix consultative Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT

Excusés MM. Nasser AL KHELAÏFI (*représenté par Bernard CAÏAZZO*), Laurent NICOLLIN (*représenté par Saïd CHABANE*), Vincent LABRUNE, Philippe PIAT (*représenté par Pierre REPELLINI*).

Assistent MM. Arnaud ROUGER, Jérôme BELAYGUE
Mme Nadjette BECHACHE

Assistent en partie MM. Jean Marc MICKELER, Sébastien CAZALI, Olivier JAUBERT



1. Cadrage groupe de travail Licence Club

Le Bureau,

Agissant dans le cadre des précédentes décisions du Conseil d'Administration du 6 décembre 2018 puis du Bureau des 24 janvier 2019 et 13 février 2019,

Considérant qu'au-delà de la constitution du Groupe de travail chargé de proposer une réforme globale de la Licence Club au Conseil d'Administration, il convient de lui donner des orientations stratégiques,

Après un large échange de vues sur les principes fondateurs de la Licence Club actuelle et sur ceux qui pourraient guider à l'avenir une Licence Club réformée,

Demande que la réflexion soit menée sur les axes suivants :

- Maintenir le principe visant à récompenser en aval les investissements réalisés plutôt que de contribuer à leur financement en amont ;
- Envisager un dispositif pluriannuel de croissance des contraintes, et de mesure de la performance des clubs ;
- Intégrer les questions juridiques d'exploitation des enceintes pour favoriser la maîtrise des investissements (Concession, Bail emphytéotique...) et récompenser les clubs les plus actifs ;
- Maintenir la notion d'examen vs concours mais en durcissant le niveau d'exigences ;
- Envisager un système de bonus-malus sur certains critères stratégiques et incontournables ;
- Diminuer le nombre de points sur les critères pour lesquels les clubs sont maintenant au niveau ;
- Maintenir le bonus DNCG ;
- Réduire le nombre de critères pour redonner de l'importance à chacun d'eux (éviter la dilution) et mieux valoriser les questions liées au terrain de jeu et de centre d'entraînement sans intégrer de nouveaux critères comme le football féminin, la stratégie digitale ou des critères financiers spécifiques.

Nomme, pour conduire ces travaux et lui rendre compte régulièrement d'ici décembre 2019, date à laquelle le Conseil d'Administration devra se prononcer sur cette nouvelle version de la Licence Club :

En tant que membre du CA

M. Alexandre LACOMBE

En tant que représentant d'un club membre du CA

Pierre-Yves CORKET (PSG), Laurent DEFAINS (EAG), Baptiste MALHERBE (AJA), Alexandre MIALHE (OM), Samuel RUSTEM (ASSE), David VILLECHAISE (MHSC).



En tant que club non-membre du CA
Nicolas HOLVECK (ASM), Vincent PONSOT (OL).

2. Rapport DNCG saison 2017-2018 : Intervention de M. Jean Marc MICKELER, Président de la DNCG

Le Bureau,

Entend M. Jean Marc MICKELER, Président de la Commission de Contrôle des clubs professionnels de la DNCG, présenter la synthèse du rapport financier du football professionnel pour la saison 2017/2018, marquée par de forts contrastes.

Au terme de la saison 2017/2018, le football professionnel français affiche une performance économique exceptionnelle, avec un chiffre d'affaires de 2,836 milliards d'euros, soit en hausse de 31 % par rapport à la saison précédente, et un bénéfice opérationnel de + 161 M€ contre une perte de 32 M€ lors de la saison précédente.

Cette performance intègre :

- Un montant record de 929 M€ de plus-values liées aux transferts de joueurs (contre 302 M€ en 2016/2017) ;
- Une dynamique commerciale des clubs qui se confirme à travers des produits d'exploitation en hausse de 2 % par rapport à 2016/2017, s'établissant à 1 907 M€ ;
- Une augmentation marquée des coûts (y compris masse salariale) qui s'établissent à 2 675 M€, en hausse de 22 %, et qui résultent des investissements importants réalisés par certains clubs lors du dernier mercato.

Compte tenu de la structure de financement du football professionnel français essentiellement composée de dettes financières et de comptes courants d'actionnaires, la performance économique est obérée par :

- Un coût de la dette de 122 M€ (contre 45 M€ en 2016/2017) qui résulte de l'utilisation par certains clubs de modèles de financement innovants faisant intervenir d'importants effets de levier ;
- Une reprise de 178 M€ d'un compte courant d'actionnaire d'un club correspondant à un retour à meilleure fortune.

Le résultat d'exploitation avant transferts fait ressortir une perte de -768 M€ contre -334 M€ la saison précédente.

Le résultat net comptable se dégrade sur la saison, affichant une perte de - 176 M€ (contre - 101 M€ en 2016/2017).

Cependant, 15 clubs de Ligue 1 Conforama (contre 13 lors de la saison précédente) et 14 clubs de Domino's Ligue 2 affichent des résultats nets bénéficiaires au terme de la saison 2017/2018.



La sensibilité du modèle économique du football français aux transferts de joueurs et à sa structure de financement justifie plus que jamais la poursuite du renforcement des Fonds Propres des clubs (capitaux propres et comptes courants d'actionnaires), qui ont progressé de 42 % sur la saison, pour s'établir à 1 478 M€ au 30 juin 2018. Le ratio de levier consolidé (dettes financières/ Fonds Propres) reste stable à 39 %.

M. Didier QUILLOT précise que l'activité de trading de joueurs est devenue partie intégrante du modèle économique de la grande majorité des clubs, modèle qui réalise une perte d'exploitation de 768 M€ avant transferts.

M. Jean Marc MICKELER souligne donc la nécessité pour les clubs de renforcer leurs Fonds Propres, et propose de réfléchir notamment à l'élaboration de nouveaux ratios, portant sur la masse salariale sur CA hors transferts, les Fonds Propres et les dettes, et les conséquences en cas de non-respect de ces ratios.

Le Bureau,

Remercie M. Jean Marc MICKELER pour la présentation du rapport et la qualité des échanges,

Adopte la proposition de Mme Nathalie BOY DE LA TOUR et de M. Didier QUILLOT de mettre en place un groupe de travail piloté par la DNCG pour étudier en lien avec les clubs, les ratios qui pourraient être mis en place prochainement avec l'objectif de les soumettre à l'Assemblée Générale de décembre 2019 pour adoption.

3. Points divers

3.1 Partenariat Commercial EA/ Tournée French Football Tour aux USA

Le Bureau entend M. Olivier JAUBERT présenter le nouveau partenariat avec EA et la LFP.

M. Olivier JAUBERT précise que l'accord porte sur la création des EA Ligue1 GAMES et sur un dispositif digital pour un contrat de 2M€ par an pendant 7 ans.

Le Bureau donne son accord de principe à l'unanimité.

3.2 Commission de Révision des Règlements

Le Bureau,

Prend connaissance des travaux menés par la Commission de Révision des Règlements réunie le 6 février 2019 et des orientations prises à cette occasion,



Demande que malgré l'avis de la Commission, la réflexion soit tout de même poursuivie :

- sur la question des clauses libératoires et les sanctions associées en cas d'infractions au dispositif réglementaire qu'il conviendra de définir,
- sur l'opportunité de simplification des procédures d'appel suite à des décisions de la Commission Juridique ou de la Commission des Compétitions, en ce compris le maintien ou non d'un appel interne,

Le Directeur Général Exécutif de la LFP rappelle qu'il appartiendra au Conseil d'Administration de la LFP de se prononcer sur ces questions en fin de saison,

Par ailleurs, décide d'engager la réflexion sur la clarification à opérer dans le règlement des compétitions afin que le Bureau de la LFP dispose de la possibilité d'aménager le calendrier des clubs en cas de situation exceptionnelle, par délégation du Conseil d'Administration, pendant que la Commission des Compétitions continuera de se charger de la mise en œuvre du calendrier pour les cas courants.

Le syndicat Première Ligue souhaite ouvrir une réflexion visant à harmoniser avec les autres ligues majeures de football professionnel en Europe les modalités de sanctions automatiques à la suite d'un certain nombre de cartons jaunes. Le système d'une suspension automatique après 5 cartons jaunes quel que soit le nombre de matchs devant être privilégié plutôt que le dispositif actuel de 3 cartons jaunes sur 10 matchs consécutifs. Il est rappelé que l'accord de la FFF doit impérativement être obtenu pour mettre en œuvre ce nouveau dispositif.

3.3 Toilettage des statuts

Le Bureau,

Adopte la proposition de Mme Nathalie BOY de LA TOUR visant à reprendre les travaux de toilettage technique des statuts dans le cadre d'un groupe de travail restreint sous son autorité et comprenant : le Président de PL, le Président de l'UCPF et le Président de l'UAF.

3.4 Convention PL : Demande de subvention

Le Bureau,

Considérant la demande de subvention présentée par PL pour l'organisation de leur convention annuelle,

Entend Mme Nathalie BOY DE LA TOUR rappeler que la Ligue donne une subvention à chaque syndicat en début d'année et que pour des raisons d'équité, il serait préférable, pour l'avenir, de considérer que ce besoin de financement soit inclus dans la subvention globale,

Considérant l'accord du Président de PL mais aussi de l'UCPF,



Décide de contribuer pour une ultime saison au financement de cette opération qui sera, à l'avenir, comprise dans la subvention globale.

3.5 Remplacement de M. Vadim VASILYEV au Conseil d'Administration

Le Bureau entend Mme Nathalie BOY DE LA TOUR rappeler la nécessité de convoquer une Assemblée Générale Elective afin de procéder à l'élection d'un représentant des Présidents de clubs de Ligue 1 (en remplacement de Vadim VASILYEV).

Le Bureau acte que cette élection sera organisée lors de l'Assemblée Générale d'été de la LFP.

4. Prochaine réunion

✚ Conseil d'Administration de la LFP : Mercredi 10 avril 2019 à 09h30.


Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT